



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 255 dans la traversée de LANGENSOULTZBACH

Rapport n° CP/2013/527

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer un avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 255 dans la traversée de LANGENSOULTZBACH, en vue de prendre en compte le prix réel des travaux de chaussée à la charge du Département, à l'issue de l'appel d'offres.

La commune de Langensoultzbach a prévu de procéder en 2013 à l'aménagement d'une deuxième tranche de la RD 255 dans la traversée de l'agglomération, conjointement avec le Département pour les travaux de réfection de chaussée.

Une convention a été passée le 14 mai 2013 entre le Département et la Commune pour que cette dernière soit désignée comme maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des travaux, communaux et départementaux.

Dans la convention passée avec la commune, la part départementale pour la chaussée était estimée à 105 000 € HT.

Au terme de la procédure d'appel d'offres, la commune a passé un marché dans lequel la part du Département s'élève finalement à 120 000 € HT.

Il convient donc d'augmenter de 15 000 € HT le montant prévu à la charge du Département dans la convention.

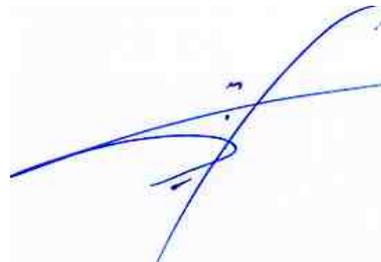
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 255 à LANGENSOULTZBACH, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n° 1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage conclue le 14 mai 2013 entre la commune de LANGENSOULTZBACH et le Département, avenant qui prévoit une augmentation de 15 000 € HT du coût des travaux incombant au Département.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL